

<p><input type="radio"/> > CONSEIL D'ECOLE</p> <p><input type="radio"/> CONSEIL DE MAITRES</p> <p><input type="radio"/> CONSEIL DE CYCLE</p>	<p>N° : 1</p> <p>DATE : 8 Novembre 2024</p>
--	---

<p><u>Ordre du jour :</u></p> <p>.Présentation des membres du Conseil</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Rappel des attributions du Conseil d'école</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Le bilan des élections</p> <p>.Approbation du compte-rendu du 3ème conseil d'école 2023/2024 et du conseil exceptionnel du 16 Septembre 2024</p> <p>.La rentrée 2024/2025</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Effectifs</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Organisation pédagogique</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Personnels</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> RASED</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Les Activités Physiques Quotidiennes (APQ)</p> <p>.Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2025/2026</p> <p>.Le règlement intérieur</p> <p>.La sécurité à l'école (PPMS AI et RM, Exercice PPMS, Exercice alerte incendie....)</p> <p>.Les travaux à l'école</p> <p>.Les Projets pédagogiques de l'année</p> <p>.Le périscolaire</p> <p style="padding-left: 20px;">.La coopérative scolaire</p> <p>.Questions diverses</p>	<p><u>PARTICIPANTS</u></p> <p><u>Membres présents :</u></p> <p><u>Représentants parents</u> Mmes Galmin, Klopfenstein, Bischoff et Marin</p> <p><u>Enseignants :</u> Mmes Brochard, Lamboeuf, Mussot, Garnier, Ougier et Bonnemain</p> <p><u>Représentants municipalité</u> Mmes Pernot (Adjte aux affaires scolaires) et Franc</p> <p>DDEN : Mme Virgille</p> <p><u>Membres excusés :</u> Mme Grandi (IEN), Mme Picon (Représentante parents)</p>
--	--

<p><u>RELEVE DE CONCLUSIONS</u> cf compte-rendu</p>

<p><u>OBSERVATIONS – REMARQUES</u></p>
--

·
· ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
· DES ESTELLES
Rue des Graviers
25 350 MANDEURE
Tél. 03.81.37.20.50



1er Conseil d'École 2024 / 2025
Vendredi 8 Novembre - 17h
École Des Estelles

Membres présents :

Mmes Galmim, Klopfenstein, Bischoff et Marin (représentants des parents)
Mmes Brochard, Lamboeuf, Mussot, Garnier, Ougier et Bonnemain (enseignantes)
Mme Pernot (Adjointe aux affaires scolaires) et Mme Franc
Mme Virgille (DDEN)

Membres excusés : Mme Grandi (IEN), Mme Picon (Représentante des parents)

Secrétaire de séance : Mme Lamboeuf

Préambule :

Ordre du jour :

.Présentation des membres du Conseil

- × Rappel des attributions du Conseil d'école
- × Le bilan des élections

.Approbation du compte-rendu du 3ème conseil d'école 2023/2024 et du conseil exceptionnel du 16 Septembre 2024

.La rentrée 2024/2025

- × Effectifs
- × Organisation pédagogique
- × Personnels
- × RASED
- × Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- × Les Activités Physiques Quotidiennes (APQ)

.Les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2025/2026

.Le règlement intérieur

.La sécurité à l'école (PPMS AI et RM, Exercice PPMS, Exercice alerte incendie....)

.Les travaux à l'école

.Les Projets pédagogiques de l'année

.Le périscolaire

.La coopérative scolaire

.Questions diverses

○ Présentation des membres du Conseil

Le président du conseil d'école est la directrice d'école : Mme Brochard

Les représentants des parents d'élèves : 5 Titulaires : Mmes Galmim, Klopfenstein, Bischoff, Picon et Marin ; et 2 suppléants: Mmes Thirode et Faivre

Le maire et une représentante de la municipalité : M. Hoquet, Mme Pernot

Les enseignants : Mmes Lamboeuf, Mussot, Garnier, Ougier, Bonnemain et Brenet

Les membres du RASED : Mme Bertolotti (Psychologue scolaire) et Mme Géhin (Maitre E)
Le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) : Mme Virgille
L'Inspectrice de l'Éducation Nationale est membre de droit : Mme Grandi

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

✘ **Rappel des attributions du Conseil d'école**

Il est impliqué dans l'élaboration du règlement intérieur et le vote.

Il peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Il étudie, donne son avis et adopte le projet d'école.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Il est informé de l'organisation pédagogique et des aides spécialisées.

✘ **Le bilan des élections**

Les parents et les enseignants qui ont participé à la préparation et au dépouillement des élections sont remerciés.

Il y a eu 72 votants pour 157 parents/électeurs, soit 45,86 % de participation.

Sur les 72 votes, on a compté 22 bulletins blancs ou nuls.

Cette année, 7 personnes s'étaient portées candidates sur une liste sans étiquette.

Baisse de la participation avec augmentation du nombre de bulletins nuls ou blancs .

Tous les votes ont été faits par correspondance (Décision du conseil d'école exceptionnel du 16 Septembre 2024).

La liste sans étiquette a obtenu 5 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant.

Félicitations à toutes les personnes élues.

Pour rappel : 2023/2024: 179 électeurs ; 94 votants (18 bulletins nuls ou blancs) 53,80%
2022/2023: 184 électeurs ; 99 votants (17 bulletins nuls ou blancs) 53,80%
2021/2022: 181 électeurs ; 98 votants (27 bulletins nuls ou blancs) 54,14%
2020/2021 : 188 électeurs ; 85 votants (8 bulletins nuls ou blancs) 45,21%
2019/2020 : 189 électeurs ; 80 votants (10 bulletins nuls ou blancs) 42,33%

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école du 28 juin 2024 : approuvé à l'unanimité**
- **Approbation du compte-rendu du conseil d'école exceptionnel du 16 septembre 2024 : approuvé à l'unanimité**

- **La rentrée 2024 / 2025**

- ✘ Effectifs

97 élèves inscrits à la rentrée et 94 élèves présents actuellement

- > Radiation de 3 élèves aux vacances d'automne ; 2 familles suite à des déménagements
- > 101 élèves étaient annoncés en juin : 4 demandes de radiations pendant les vacances d'été

>> Tous les élèves étaient présents ou excusés (3) le jour de la rentrée

- ✘ Répartition pédagogique

Par niveau : Cp : 21 ; Ce1 : 14 ; Ce2 : 20 ; Cm1 : 17 ; Cm2 : 22

Par classe : CP : 21 ; Ce1 : 14 ; Ce2 : 20 ; CmA : 19 (8 + 11) ; CmB : 20 (9 + 11)

- ✘ Personnels

Les enseignants :

Quelques changements dans l'équipe enseignante :

Mme Lamboeuf (CP) ; Mme Brochard (CE1 + direction) ; Mme Garnier (CE2) ; Mme Ougier (CMA) et Mme Bonnemain (CMB).

Mme Mussot a été nommée pour assurer le complément de service de Mme Brochard dans la classe de CE1.

Mme Brenet a été nommée comme titulaire remplaçante rattachée à notre école.

Les intervenants :

Mme Tyrode est notre intervenante BCD/Littérature.

M Tasca est notre intervenant en musique.

Le personnel non enseignant :

Mme Lirola, AESH, intervient 12h / semaine sur notre école pour de l'aide mutualisée auprès d'un élève.

Elle est présente lundi après-midi, mardi après-midi, jeudi matin et vendredi matin.

Sur les autres créneaux, Mme Lirola est en maternelle à Valentigney.

- ✘ RASED

Mme Bertolotti, Psychologue scolaire, interviendra sur notre école suivant nos besoins et nos demandes.

Mme Géhin est intervenue sur notre école pour l'aide à la passation des épreuves individuelles pour les Evaluations Nationales (en CE1, CE2, CM1 et CM2).

Pour le reste de l'année, Mme Géhin prendra en charge des petits groupes d'élèves en difficulté selon un planning établi par notre Inspectrice.

Sur les périodes 1 et 2, sur notre école, prises en charge par Mme Géhin :

- 2 élèves de CE1 3 créneaux de 30 min / semaine
- 4 élèves de CP 3 créneaux de 40 min / semaine

- ✘ Les activités Pédagogiques Complémentaires APC

Elles se déroulent le soir après la classe.

Elles sont encadrées par les enseignants qui demandent l'accord des parents.

Ces APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Des instructions ministérielles préconisent que les prises en charge des élèves dans le cadre des APC soient orientées dans le domaine de la lecture et de la compréhension.

Mmes Brochard et Ougier sont déchargées de ces APC.

✘ Les rythmes scolaires

Les 24h d'enseignements hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Cette organisation scolaire a été validée l'année dernière pour 3 ans.

✘ Les APQ (Activités Physiques Quotidiennes)

Normalement elles représentent 30 min d'activités par jour en dehors des récréations et des séances de sport. En raison de nombreuses contraintes (disponibilités des structures, gestion des emplois du temps), ces activités sont majoritairement programmées les journées sans EPS.

o L'année scolaire 2025 / 2026

✘ Les prévisions d'effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2025 sont de 91 élèves :

Cp : 19 ; Ce1 : 21 ; Ce2 : 14 ; Cm1 : 20 ; Cm2 : 17

>>> La baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années semble encore s'accroître.

o Le règlement intérieur (ci-joint)

Le règlement intérieur de l'école a été établi à partir du règlement départemental.

>>>> *Le règlement intérieur de l'école a été lu et approuvé à l'unanimité.*

o La sécurité à l'école

> Les PPMS AI et RM ont été mis à jour et transmis à notre assistante de prévention Mme Perrin ... Pas de retour

Les PPMS ont été présentés et approuvés à l'unanimité ... Il a été signé par l'ensemble du conseil d'école

> Le premier exercice d'évacuation-incendie a eu lieu Lundi 4 Novembre (compte-rendu joint).

Les enseignants et les élèves étaient prévenus. Tous les élèves sont sortis rapidement du bâtiment (1 min 10).

Cet exercice s'est passé dans de bonnes conditions. Quelques dysfonctionnements ont été constatés et un rappel de la procédure a été fait par la directrice lors d'une réunion mardi 5 Novembre.

Le prochain exercice sera inopiné et des éléments perturbateurs seront mis en place afin de vérifier la réactivité des enseignants et des élèves.

> Un exercice académique PPMS Attentat Intrusion sera organisé d'ici fin 2024. Le déclenchement se fera par l'intermédiaire d'un sms envoyé aux directeurs. Nous attendons les directives.

> D'autres exercices d'évacuation-incendie, de confinement seront programmés régulièrement dans les semaines et mois à venir.

o **La situation sanitaire**

Depuis la crise COVID, chaque classe est accueillie dans un espace défini dans la cour de récréation afin de limiter le brassage des élèves. L'entrée dans le bâtiment se fait de manière échelonnée.

Les récréations se font sur deux temps.

Les lavages de mains sont faits régulièrement (savon + papier individuel ou gel hydroalcoolique) et l'aération des locaux est faite régulièrement.

Nettoyage des locaux : ménage complet chaque soir avec désinfection.

o **Les travaux et aménagements à l'école**

Travaux demandés :

- o Volets roulants couloirs (certains sont bloqués en position ouvert et d'autres fermé)
- o Entourage pieds des arbres : reprise des revêtements
- o Balcon au dessus du perron d'entrée : effritements
- o Colonne tuyaux Salle arts plastiques : Infiltrations
- o Plafonds salle BCD et salle de convivialité : Infiltrations et plaques avec traces de moisissures
- o Nettoyage Abri Garage à vélo
- o Reprise mur dans le couloir en face de la classe des CMB

>> Tous les travaux sont en attente

Le plateau sportif :

Pas de reprise sur le plateau sportif qui continue à se détériorer : Piste et bordures ; regard sans fermeture

Mme Pernot informe le conseil d'école qu'un devis pour les volets roulants a été voté en mairie.

o **Les Projets de l'année 2024 / 2025**

>> Ceux déjà faits :

- 12 Septembre : Intervention de l'Harmonie de Mandeuire pour mini-concert présentation – toutes les classes
- Septembre – Octobre : Projet ADEC Les livres complices : Travail sur les albums de Jérôme Peyrat – Classes de CP, CE1 et CMB
- Jeudi 10 Octobre : Accueil d'un illustrateur Jérôme Peyrat – Classes de CP, CE1 et CMB

>> Ceux planifiés dans les semaines et mois à venir :

- Lundi 11 Novembre : Participation des CM volontaires aux cérémonies commémoratives à Mandeuire
- Vendredi 15 Novembre : Exposition dans le cadre des 80 ans de la libération de Mandeuire – CMA et CMB
- Dimanche 17 Novembre : Participation des élèves volontaires à la cérémonie pour les 80 ans de la libération de Mandeuire – Élèves volontaires

- Jeudi 21 Novembre: Dispositif « École et Cinéma » - CMA et CMB
- Lundi 25 Novembre: Dispositif « École et Cinéma » - CE2 et CE1
- Du 2 décembre au 11 Mars : Cycle natation - CMB
- 29 Novembre, 6 et 13 décembre : Projet « Prévention et tri des déchets » avec PMA – CP
- Rencontre GS / CP
- Projet Livre élu – CP, CE1 et CMB
- Projet lecture à voix haute en lien avec la médiathèque – CMA et CMB
- Jeudi 23 janvier et Jeudi 10 avril : Dispositif « Ecole et Cinéma » - CMA et CMB
- Lundi 27 Janvier et Lundi 14 Avril Dispositif « École et Cinéma » - CE2 et CE1

A plus long terme : Les enseignants et les intervenants souhaitent organiser un spectacle de fin d'année avec la collaboration très active des élèves. La date retenue est fixée au mardi 17 juin

D'autres projets pourront se greffer sous réserve d'être en mesure de les organiser : investissement des élèves, disponibilités de parents accompagnateurs, conditions sanitaires,

>> Renouvellement de la charte du parent accompagnateur (en pièce jointe) : Tous les parents qui accompagneront une sortie ou activité scolaire devront signer cette charte qui rappelle les droits et devoirs des accompagnateurs.

>> L'équipe enseignante regrette la non-participation des élèves de CM1 et CM2 au cross du collège le mardi 15 octobre en raison d'un manque d'accompagnateurs (peu de volontaires et deux désistements de dernières minutes)

o Le Périscolaire

Les services péri-scolaires fonctionnent matin, midi et soir sur la base d'une inscription en fin d'année.

Horaires : le matin de 7h30 à 8h20
le midi de 11h30 à 13h20
le soir : 1ère partie : 16h30 à 17h15 (Aide aux devoirs)
2ième partie:17h15 à 18h00

o La coopérative scolaire

Elle vise à développer l'esprit de solidarité entre les élèves et à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école. L'argent versé est géré par la coopérative de l'école et contrôlé par l'OCCE. Il est rappelé que les membres du conseil d'école peuvent avoir accès aux comptes de la coopérative.

Le Jeudi 19 Septembre, Mme Klopfenstein (Représentante des parents élus) a vérifié l'exercice pour l'année 2023 / 2024 en présence de Mmes Lamboeuf et Brochard. Les comptes ont été validés.

o Questions et informations diverses

>> **Problème récurrent du stationnement :**

Les enseignants constatent que les problèmes sur le parking perdurent : arrêts n'importe où (sur la route, vers le portillon d'entrée, dans les virages, sur la piste cyclable) alors que des places de parking sont disponibles. De nombreuses voitures circulent également autour du parking à contre-sens.

Le problème est régulièrement signalé par Mme Brochard au GRS.

>> Désengagement des familles :

L'équipe enseignante est inquiète de voir le désengagement de nombreuses familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

En quelques chiffres :

- 2 parents initialement volontaires pour 2 classes complètes pour accompagner les élèves au cross du collège, avec deux désistement finalement : Activité annulée pour absence d'accompagnateur
- Restitution individuelle des évaluations nationales : 10 familles qui ont pris rdv et qui ne sont pas venues au rdv fixé (sans prévenir) ; 24 familles qui n'ont pas pris contact avec les enseignantes.

>> Proposition des Parents Elus :

Afin de mieux se faire connaître auprès de l'ensemble des familles et de faciliter la communication, les représentants des parents proposent de réaliser un trombinoscope et également une boîte mail à cette fonction.

Dès qu'ils seront réalisés, Mme Brochard affichera le trombinoscope dans le panneau à l'entrée de l'école et communiquera l'adresse à l'ensemble des parents.

Aucune question transmise par les parents élus

> Le site de l'école des Estelles est régulièrement alimenté (<http://prim-les-estelles-mandeure.ac-besancon.fr/>) et le compte-rendu de ce conseil d'école y sera diffusé.

La séance est levée à 18h30.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 14 mars à 17h

La secrétaire de séance

Mme Lamboeuf



La directrice

Mme Brochard





RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE LES ESTELLES
rue des Graviers, 25350 MANDEURE
03.81.37.20.50
ecole.lesestelles@ac-besancon.fr

Le règlement intérieur de l'école est rédigé à partir du règlement type départemental affiché à l'école. Il précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, intervenants, représentants de la commune). Il respecte la convention internationale des droits de l'enfant, la déclaration des *Droits* de l'Homme et du Citoyen et la Charte de la laïcité à l'école

☞ **1. Horaires des enseignements :** Les heures d'entrée et de sortie de classe sont : **8h30 – 11h30; 13h30 – 16h30** les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu **le soir de 16h30 à 17h30** (jour différent selon les classes). Les récréations ont lieu à 10h et 15h (CE1, CE2 et CMA) et à 10h20 et 15h20 (CP et CMB).

L'accès de la cour et la surveillance se font à partir de 8h20 et de 13h20. Lorsqu'un élève est entré dans la cour pendant cette période d'accueil, il n'a plus le droit d'en sortir. **Chaque classe est accueillie dans une zone dédiée.**

☞ **2. Absence et retard :** La fréquentation régulière de l'école est obligatoire, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les retards et absences doivent être justifiés. **Quand un élève manque la classe, il est fait obligation aux parents d'en informer l'enseignant(e) ou la directrice le jour même de l'absence.** En cas de sortie d'un élève pendant les heures de classe, les parents, venant le chercher, sont tenus de signer un bon de prise en charge.

☞ **3. Droits et obligations des membres de la communauté éducative :** Les parents, les enseignants et autres personnels intervenant pendant le temps scolaire doivent respecter le pluralisme des opinions et les principes de laïcité et neutralité. Les parents, les enseignants et tous les personnels intervenants au sein de l'école doivent respecter le protocole sanitaire.

☞ **4. Surveillance :** La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire est continue et leur sécurité est constamment assurée. En cas de mauvais traitement de la part d'un camarade, en cas d'incident ou d'indisposition, l'enfant doit prévenir un enseignant ou tout autre adulte présent. S'il en est incapable, ses camarades doivent le faire pour lui. L'enseignant de la classe ou la directrice doivent être immédiatement informés.

La sortie des élèves ne fréquentant pas le périscolaire est sous la responsabilité des enseignants jusqu'à la grille. **Au delà, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.** Les parents accompagnant leur enfant à l'école sont priés de ne pas entrer dans la cour sans autorisation. Les parents ne sont pas autorisés à intervenir pour régler les différends entre élèves. Ils doivent s'adresser aux enseignants.

☞ **5. Comportement :** **Outre la transmission des connaissances et des savoirs, la mission première à l'école est de faire partager aux élèves les valeurs de la République.**

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : gratuité de l'enseignement, neutralité et laïcité. **Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale.**

A cet égard sont interdits les jeux dangereux, les coups, toute forme de discriminations ou de harcèlement. Il est exigé un langage correct, dépourvu de toute grossièreté.

☞ **6. Matériel :** Les élèves ne doivent transporter avec eux que les objets destinés aux activités de la classe. Ils sont tenus d'apporter le matériel nécessaire au travail de la journée. Les parents sont priés de contrôler régulièrement les cartables. L'école ne peut être responsable de la perte ou du vol d'objet de valeur ou personnel apporté par un élève.

Les élèves doivent couvrir les livres et les cahiers, **prendre soin des fournitures scolaires** qui peuvent leur être prêtées par l'école. Dans le cas contraire, nous serons contraints de demander un dédommagement aux familles. Les vêtements (manteaux, vestes, bonnets, gants) et matériels appartenant à l'enfant doivent être marqués lisiblement du nom entier pour éviter toute perte. **L'utilisation de téléphone portable est formellement interdite à l'école** (Circulaire n°2018-114 du 26/09/2018)

☞ **7. Relations parents/enseignant(e) et parents/directrice :** Les parents sont encouragés à multiplier les rapports avec les enseignants, dans le but de mieux défendre les intérêts de l'enfant. Des rencontres parents/enseignants seront organisées par les enseignants en fonction des besoins (restitutions évaluations, fin semestre). La directrice peut être jointe par téléphone de préférence le lundi ou par mail. Chaque élève dispose d'un cahier de liaison. Toute correspondance y est notifiée. Les parents sont priés de le consulter et de le signer régulièrement.

☞ **8. Hygiène et goûter :** Les enfants accueillis à l'école doivent se présenter dans un état de santé et de propreté compatible avec la vie en société scolaire. Les familles informeront l'école de toute difficulté dans ce domaine. Les élèves doivent également porter une tenue correcte et adaptée aux activités scolaires. **Le port du masque pour les élèves d'élémentaire est soumis aux décisions ministérielles.**

L'attention des enfants sera constamment appelée sur le respect de l'environnement. Ainsi, les couloirs, sanitaires, salles de classe et cour demeureront accueillants et propres.

Afin de limiter les risques de réactions allergiques, aucune prise alimentaire ne sera acceptée dans le cadre scolaire (Préconisation académique). L'eau est la seule boisson admise pendant les heures scolaires.

☞ **9. Assurance :** Bien que n'étant pas obligatoire, l'assurance scolaire (civile et individuelle) est vivement conseillée pour garantir l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Pour lui permettre de participer aux activités se déroulant hors des locaux scolaires et / ou en dehors des heures scolaires, cette assurance devient obligatoire.

☞ **10. Abords école :** Un parking est mis à la disposition des parents pour déposer leurs enfants. Il est interdit de stationner devant l'école, de s'arrêter devant la grille ou sur la piste cyclable. Veillez à respecter le sens de circulation autour du parking. Il est également interdit de fumer devant l'école et dans un périmètre proche (Arrêté municipal).

Ce règlement a été approuvé par le Conseil d'École du 8 Novembre 2024

EVALUATION de l'exercice d'évacuation incendie *

Coordonnées de l'école : école Les Estelles, rue des Graviers, 25350 MANDEURE

La date de l'exercice	L'heure	Le temps d'évacuation
04/11/2024	14h00	1min10

	Oui	Non	Observations
Modalités d'organisation			
▪ Inopiné		x	Enseignants et élèves avertis
Applications des consignes générales			
▪ Tout le monde a entendu le signal d'alarme	x		
▪ Tout le monde a évacué y compris les personnes à mobilité réduite (évacuées ou isolées)	x		Pas de personnes à mobilité réduite
▪ Les ascenseurs sont restés inutilisés			
▪ Tout le monde a respecté la consigne : « ne pas revenir en arrière sans autorisation »	x		
▪ Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	x		3 min 32(pour les derniers obligation de faire le tour complet du bâtiment donc trajet plus long)
▪ Le comptage des personnes a été effectué sans problème	x		
Comportement des personnes évacuées			
▪ Évacuation immédiate à l'alarme	x		
▪ Évacuation en bon ordre		x	Qq élèves à canaliser
Installations Techniques particulières			
▪ Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc....)			Pas d'équipements spécifiques

Observations :

- >> 2 portes de classe laissées ouvertes
- >> 2 enseignantes sortie devant ses élèves et non derrière
- >> Présence de l'intervenante BCD dans la salle de BCD avec une demie-classe

Les enseignements à tirer et à rappeler : Consignes à rappeler

- >> Bien fermer les portes et les fenêtres derrière soi
- >> Enseignants sortent en dernier
- >> Emporter son cahier d'appel et faire un comptage intermédiaire et l'appel à la sortie du bâtiment
- >> Relire les consignes de sécurité
- >> Se déplacer dans le calme

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées. (revoir les consignes, informer le personnel et les élèves, réparer les installations défectueuses, etc. ...)

- >> Debriefing planifié Mardi 5 Novembre à 11h30

Signature du directeur d'école F. Brochard


ECOLE ELEMENTAIRE
 Les Estelles
 25350 MANDEURE